

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Solution KODAK de virage au Sélénium
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	PCD 2667
Code de produit	1058536
Date de publication	le 21-Mai-2019
Numéro de version	03
Date de révision	le 13-Janvier-2021
Date de la version remplacée	le 04-Février-2020

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Toner.
Utilisations déconseillées	Destiné exclusivement à l'usage industriel.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Sino Promise High Tech Holdings Limited
Adresse	Floor 4, Block A Waylee Industrial Centre 30-38 Tsuen King Circuit Tsuen Wan, N.T. Hong Kong
adresse électronique	EHS-Questions@sinopromise.com
Numéro d'appel d'urgence	0344 892 0111 (UK) or 01 809 2566 (Ireland)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

<b>Dangers pour la santé</b>		
Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4	H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

**Résumé des dangers** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** Sélénite de sodium, Sodium sulfite, Thiosulfate d'ammonium

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Attention

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mentions de mise en garde

##### Prévention

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection.

#### Intervention

P330 Rincer la bouche.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage** Donnée inconnue.

**Élimination** Donnée inconnue.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**2.3. Autres dangers** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Thiosulfate d'ammonium	25 - 30	7783-18-8 231-982-0	01-2119537325-41-0006	-	
<b>Classification :</b>	-				
Sodium sulfite	10 - 15	7757-83-7 231-821-4	-	-	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, Aquatic Chronic 3;H412				
Sélénite de sodium	< 2,0	10102-18-8 233-267-9	-	034-003-00-3	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 2;H300, Skin Sens. 1;H317, Acute Tox. 3;H331, Aquatic Chronic 2;H411				

##### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M : facteur M

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

**Contact avec la peau** Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

**Contact avec les yeux** Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion** Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Les résidus séchés du produit peuvent agir comme réducteur.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Rincer abondamment avec de l'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés** En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection particuliers des pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. L'incendie ou la chaleur excessive peut produire des produits de décomposition dangereux.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Pour les secouristes**

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Toner

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées**

Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)**

Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)**

Donnée inconnue.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>- Protection des mains</b>	<p>Protection de la peau et du corps: en utilisant les informations fournies à la section 2, sollicitez l'avis du fournisseur de gants sur le matériau de gant le plus adapté. Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation de solutions en portant des gants imperméables et des vêtements de protection adaptés au risque d'exposition.</p> <p>Utiliser des gants résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact répété fréquent:</p> <p>Matériel: Caoutchouc nitrile. Épaisseur: <math>\geq 0,38</math> mm. Temps de Passage: <math>&gt; 480</math> min. Matériel: Néoprène. Épaisseur: <math>\geq 0,65</math> mm. Temps de Passage: <math>&gt; 240</math> min. Matériel: caoutchouc butyle. Épaisseur: <math>\geq 0,36</math> mm. Temps de Passage: <math>&gt; 480</math> min.</p> <p>Éviter les gants en caoutchouc naturel.</p> <p>Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme résultante EN 374. Cette recommandation ne s'applique qu'au produit, objet de la présente fiche de données de sécurité, dans le cadre de l'utilisation indiquée dans la rubrique 1 de cette même fiche.</p>
<b>- Autres</b>	Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué.
<b>Risques thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique. Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	9
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	$> 100$ °C ( $> 212$ °F)
<b>Point d'éclair</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	18 mm Hg
<b>Densité de vapeur</b>	0,6
<b>Densité relative</b>	1,32

<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Total
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Acides. Bases fortes. Hypochlorite de sodium (blanchiment). Matières halogénées. Agents oxydants. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts. Le contact avec des bases fortes peut libérer de l'ammoniac. Le contact avec l'hypochlorite de sodium (eau de javel) peut libérer des substances dangereuses.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de soufre. Ammoniac. Chloramine.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. En contact avec des acides forts ou s'ils sont chauffés, les sulfites peuvent libérer du dioxyde de soufre. Le dioxyde de soufre est irritant pour les voies respiratoires. Certains asthmatiques ou personnes hypersensibles peuvent avoir de la difficulté à respirer.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Certains asthmatiques et certaines personnes sensibles au sulfite peuvent éprouver une respiration sifflante, un serrement de poitrine, des dérangements d'estomac, de l'urticaire, des étourdissements, de la faiblesse et de la diarrhée.

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption cutanée.
------------------	---

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Sodium sulfite (CAS 7757-83-7)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances**

Aucune information disponible.

**Autres informations**

Contient: sélénite de sodium. Les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été totalement évaluées et sa manipulation et utilisation peuvent présenter des risques additionnels. Une exposition excessive à des composés du sélénium peut causer les problèmes suivants, maladie du foie et reins, altération neurologique, fatigue et irritabilité, perte des cheveux, lésions cutanées, nausées et vomissements, haleine et sueurs alliées, et goût métallique.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna) 1,1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 1,8 mg/l, 96 heures

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Er zijn geen gegevens beschikbaar over de afbreekbaarheid van de bestanddelen in het mengsel.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Donnée inconnue.

### Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets résiduels

Le code du catalogue européen des déchets est le 09 01 99 Déchets non spécifiés ailleurs. Ces informations sont fournies pour aider les utilisateurs dans le traitement et l'élimination des produits, l'emballage des produits et des solutions de travail préparés et utilisés selon les spécifications Kodak Alaris correcte .

Éliminer le produit et la solution de travail conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale .

#### Emballage contaminé

Si bien nettoyé , de préférence par rinçage au moins trois fois avec de l'eau , les déchets d'emballage de produit peut être consigné pour la récupération en tant que déchets non dangereux avec le catalogue européen des déchets 15 01 06 Emballage mixte. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi.

Tous les autres emballages de produits de déchets contaminés par le produit doit être expédié pour l'élimination des déchets dangereux avec le Code catalogue européen des déchets 15 01 10 emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses.

#### Code des déchets UE

Le code déchet est 09 01 99 Déchets non spécifiés ailleurs. Emballages contaminés du produit : 15 01 10 résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses. Verontreinigde verpakking van het product : 15 01 10 verpakking die resten van of besmet met gevaarlijke stoffen.

#### Informations / Méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Eliminer le produit , la solution et l'emballage des produits contaminés conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale de travail.

#### Précautions particulières

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Aucun(e)(s).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac** Non établi.  
**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations UE

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8)

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

<b>Réglementations nationales</b>	Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.  Suivre la réglementation nationale sur la protection des travailleurs vis-à-vis des risques d'exposition aux cancérogènes et mutagènes sur le lieu de travail, conformément à la Directive 2004/37/CE.
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Liste des abréviations

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).  
TBP : Toxique bioaccumulable persistant.  
vPvB : très persistant et très bioaccumulable.  
DNEL : Dose dérivée sans effet.  
PNEC : Concentration prédite sans effet.  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps.  
STEL : Limite d'exposition à court terme.  
DL50 : Dose létale 50 %.  
CL50 : Concentration létale médiane.  
CE50 : Concentration effective médiane.

### Références

ECHA : Agence européenne des produits chimiques.

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H300 Mortel en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H331 Toxique par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations de révision

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes  
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation  
Informations réglementaires: Informations réglementaires

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

### Clause de non-responsabilité

Sino Promise Group ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.